

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 374

24 mai 2000

SOMMAIRE

ACM Global Growth Trends II Investments page	17913	Komaco International Holding S.A., Luxembourg	17951
ACM Strategic Investments, Fonds Commun de Placement	17912	Levlux S.A.H., Luxembourg	17950
Allianz Horizon Fonds	17911	Locafer S.A.H., Luxembourg	17936
Alpha Investissement S.A.H., Luxembourg	17938	Luxempart S.A., Luxembourg	17948
Altex S.A.H., Luxembourg	17944	Management and Finance S.A., Luxembourg	17952
A.M.L., Association des Musulmans du Luxembourg, Luxembourg	17918	Marepier S.A., Luxembourg	17951
Artelux S.A., Luxembourg	17938	Maya House S.A., Luxembourg	17937
Athenum International S.A.H., Luxembourg	17941	Mid Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	17948
Blamar S.A.H., Luxembourg	17947	MMT, MultiManagerTrust	17935
Bolu S.A.H., Luxembourg	17942	Musinoir Finances S.A., Luxembourg	17936
Buvest Holding S.A., Luxembourg	17938	Naarden International Holding S.A., Luxembourg	17936
Calibois S.A., Luxembourg	17941	Neige Holding S.A., Luxembourg	17951
Capital Développement Europe S.A., Luxemborg	17939	Novomir S.A., Luxembourg	17948
Contitrans Holding S.A., Luxembourg	17947	Palimondial S.A., Luxembourg	17939
Cordius Luxinvest, Sicav, Luxembourg	17949	P.B.I., Procédés et Brevets Industriels S.A., Luxembourg	17935
Corinthe S.A., Luxembourg	17946	Plastichem Holding S.A., Luxembourg	17943
Curio S.A., Luxembourg	17950	Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	17942
Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg	17950	Richter Family Holdings Europe S.A., Luxembourg	17952
D.S.I., Dimensional Stone International S.A.H., Luxembourg	17946	Sage-Lux S.A., Luxembourg	17940
Ducat Holding S.A., Luxembourg	17935	Sicea Holding S.A., Luxembourg	17944
E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	17943	Socfinance S.A., Luxembourg	17950
Fideuram Fund, Fonds Commun de Placement	17906	Société Financière du Méditerranéen S.A., Luxembourg	17937
Finanter Incorporation S.A., Luxembourg	17948	Société Financière du Mont Canigou S.A., Luxembourg	17941
(The) France Avenir Fund, Sicav, Luxembourg	17909	Société Générale d'Investissements S.A., Luxembourg	17939
Gestacier S.A.H., Luxembourg	17946	Socofigest Investment S.A., Strassen	17940
(La) Gestionnaire S.A.H., Luxembourg	17942	Souvenance Holding S.A., Luxembourg	17951
GlopeOp Financial Services S.A., Luxembourg	17921	Steelpartners S.A., Strassen	17940
Hipermark Holding S.A., Luxembourg	17941	Stratège S.A., Luxembourg	17935
Holding Bergheij S.A., Luxembourg	17950	Suna S.A.H., Luxembourg	17947
I.B.S. Compta S.A., Dudelange	17919	Titien Holding S.A., Luxembourg	17937
Imbelux Holding S.A., Luxembourg	17932	Turicum Luxembourg S.A., Luxembourg-Hamm	17949
Indocam Mosais, Sicav, Luxembourg	17909	Undeca S.A., Luxembourg	17918, 17919
Inobiz Holding S.A., Luxembourg	17928	Uni-Invest Service S.A.H., Luxembourg	17942
Intercity Development S.A.H., Luxembourg	17945	Vansan S.A., Luxembourg	17952
Interfinopro Holding S.A., Luxembourg	17940	Vestris International S.A., Luxembourg	17936
International Real Estate Management S.A., Luxembourg	17943	Wardim S.A.H., Luxembourg	17944
Kagi S.A.H., Luxembourg	17945	Zirconium S.A., Luxembourg	17932
Kinase Holding S.A., Luxembourg	17943		

**FIDEURAM FUND, Fonds Commun de Placement Luxembourgeois à Compartiments
Multiples et à Capitalisation Intégrale des Revenus.**

REGLEMENT DE GESTION

MODIFICATIONS

Entre:

1. La SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FIDEURAM FUND, avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains,
(la «Société de Gestion»);

et:

2. FIDEURAM BANK (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 17A, rue des Bains,
(la «Banque Dépositaire»).

Il a été convenu de modifier le règlement de gestion comme suit:

Art. 3. Objet et Caractéristiques du Fonds.

- Paragraphe 2: remplacer «16 compartiments» par «36 compartiments».

- Paragraphe 3: à compléter in fine comme suit:

- FIDEURAM FUND - EQUITY FRANCE («FF 17»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2007 («FF 18»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2008 («FF 19»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2009 («FF 20»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2010 («FF 21»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2011 («FF 22»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2012 («FF 23»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2013 («FF 24»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2014 («FF 25»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2015 («FF 26»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2016 («FF 27»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2017 («FF 28»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2018 («FF 29»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2019 («FF 30»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2020 («FF 31»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2021 («FF 32»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2022 («FF 33»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2023 («FF 34»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2024 («FF 35»),
- FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2025 («FF 36»).

Art. 4. Politique d'Investissement.

- Paragraphe 1: à remplacer par le texte suivant:

«Le Conseil d'Administration de la Société de Gestion décide de la politique d'investissement de chacun des compartiments du Fonds, en tenant compte pour certains d'entre eux des paramètres spécifiques de référence (appelés ci-après «benchmark») qui leur sont attribués avec l'objectif que, dans le respect des critères de diligence professionnelle, la performance reflète l'évolution du paramètre présélectionné.»

- Paragraphe 2: point (15) FIDEURAM FUND - EQUITY EMERGING MARKETS ASIA: ajouter la Malaisie à la liste des Etats asiatiques en voie de développement pour lire «Chine, Hong-Kong, Indonésie, Corée, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande».

- Paragraphe 2 : à compléter in fine comme suit:

(17) FIDEURAM FUND - EQUITY FRANCE, exprimé en Euros, constitué essentiellement de valeurs mobilières ayant la nature d'actions cotées en bourse officielle ou négociées sur un autre marché réglementé en France.

Le benchmark du compartiment est constitué par l'index «CAC 40».

(18) FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2007, exprimé en Euros, réservé exclusivement aux sociétés du groupe BANCA FIDEURAM S.p.A., constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire «zéro coupon» avec échéance résiduelle proche de fin 2007.

Les critères de sélection sont caractérisés par la garantie de remboursement du capital investi dans des émissions dont l'échéance résiduelle est proche de fin 2007.

(19) FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2008, exprimé en Euros, réservé exclusivement aux sociétés du groupe BANCA FIDEURAM S.p.A., constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire «zéro coupon» avec échéance résiduelle proche de fin 2008.

Les critères de sélection sont caractérisés par la garantie de remboursement du capital investi dans des émissions dont l'échéance résiduelle est proche de fin 2008.

(20) FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2009, exprimé en Euros, réservé exclusivement aux sociétés du groupe BANCA FIDEURAM S.p.A., constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire «zéro coupon» avec échéance résiduelle proche de fin 2009.

Les critères de sélection sont caractérisés par la garantie de remboursement du capital investi dans des émissions dont l'échéance résiduelle est proche de fin 2009.

(34) FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2023, exprimé en Euros, réservé exclusivement aux sociétés du groupe BANCA FIDEURAM S.p.A., constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire «zéro coupon» avec échéance résiduelle proche de fin 2023.

Les critères de sélection sont caractérisés par la garantie de remboursement du capital investi dans des émissions dont l'échéance résiduelle est proche de fin 2023.

(35) FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2024, exprimé en Euros, réservé exclusivement aux sociétés du groupe BANCA FIDEURAM S.p.A., constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire «zéro coupon» avec échéance résiduelle proche de fin 2024.

Les critères de sélection sont caractérisés par la garantie de remboursement du capital investi dans des émissions dont l'échéance résiduelle est proche de fin 2024.

(36) FIDEURAM FUND - ZERO COUPON 2025, exprimé en Euros, réservé exclusivement aux sociétés du groupe BANCA FIDEURAM S.p.A., constitué essentiellement de valeurs mobilières de nature obligataire «zéro coupon» avec échéance résiduelle proche de fin 2025.

Les critères de sélection sont caractérisés par la garantie de remboursement du capital investi dans des émissions dont l'échéance résiduelle est proche de fin 2025.

- Paragraphe 20: point (d), remplacer «CEDEL» par «CLEARSTREAM BANKING S.A.»

Art. 8. Gestionnaire d'Investissements.

- Paragraphe 1: à lire comme suit:

«La Société de Gestion a désigné FIDEURAM GESTIONS S.A. comme gestionnaire d'investissements (ci-après le «Gestionnaire d'Investissements») selon les termes d'une convention de gestion en investissements conclue le 30 mai 2000 pour une durée indéterminée. Chaque partie à ladite convention peut y mettre fin moyennant un préavis écrit de 3 mois.»

Art. 10. Parts de co-propriété dans le Fonds.

- Paragraphe 1: à lire comme suit:

«Excepté le cas où un ou plusieurs compartiments sont exclusivement réservés à certains investisseurs institutionnels (tels que définis dans le prospectus de vente), toute personne physique ou morale est admise à participer au Fonds moyennant la souscription de parts d'un ou de plusieurs compartiments et le versement en faveur du Fonds du prix d'émission défini à l'article 14.»

- Paragraphe 7: à lire comme suit:

«Le Participant peut à tout moment transférer les parts en sa propriété à une autre personne physique ou morale moyennant requête de réinscription du contrat d'investissement et pour autant que cette personne remplisse les conditions éventuellement imposées au niveau de certains compartiments relatives à la qualité d'investisseur institutionnel (tel que défini dans le prospectus de vente). Le transfert prendra effet quand le bénéficiaire du transfert aura fait parvenir à la Société de Gestion un contrat d'investissement dûment signé. Le transfert pourra être refusé dans les conditions du paragraphe précédent.»

Art. 16. Conversion de Parts.

- Paragraphe 1: à lire comme suit:

«Chaque Participant peut demander la conversion de tout ou partie des parts lui appartenant dans un compartiment en parts d'un autre compartiment sous réserve de remplir les conditions éventuellement imposées au niveau de certains compartiments relatives à la qualité d'investisseur institutionnel (tel que défini dans le prospectus de vente). La demande de conversion doit être effectuée par écrit auprès de l'Agent Administratif avec indication obligatoire du compartiment à liquider et du compartiment à souscrire, de même que du montant à convertir quand il ne s'agit pas d'une conversion intégrale.»

- Paragraphe 5: à lire comme suit:

«Le Participant pourra par ailleurs demander en même temps la conversion de parts détenues dans plusieurs compartiments en parts d'un ou de plusieurs autres compartiments sous réserve de remplir les conditions éventuellement imposées au niveau de certains compartiments relatives à la qualité d'investisseur institutionnel. La méthode de conversion à utiliser sera basée sur le même critère que ci-dessus, adapté pour la circonstance.»

Art. 17. Charges et Frais des Participants.

Ajouter un point D formulé comme suit:

D) Les charges et frais sub A) et B) ne s'appliquent pas aux compartiments n° 18 à 36 inclus.»

«Art. 18. Charges et Frais incombant au Fonds.

A lire comme suit:

I. Les frais à la charge de chaque compartiment n° 1 à 17 inclus du Fonds sont:

a) La commission de gestion de la Société de Gestion calculée quotidiennement sur la valeur globale nette de chaque compartiment et prélevée sur les avoirs nets de chaque compartiment au début du mois suivant.

La commission de gestion est égale à:

- 1/12 par mois du taux annuel de 0,65% pour le compartiment FIDEURAM FUND - EURO CURRENCY;

- 1/12 par mois du taux annuel de 1% pour les compartiments en obligations;

- 1/12 par mois du taux annuel de 1,50% pour les compartiments en actions.

b) Les commissions de la Banque Dépositaire, payables à la fin de chaque mois, calculées sur base de la dernière valeur nette d'inventaire de chaque compartiment pour chaque mois et déterminées d'un commun accord entre la Société de Gestion et la Banque Dépositaire conformément aux usages en vigueur sur la place de Luxembourg.

c) Une taxe d'abonnement de 0,06 % par an, payable trimestriellement et calculée sur base des avoirs nets de chaque compartiment du Fonds à la fin de chaque trimestre.

II. Les frais à la charge de chaque compartiment n° 18 à 36 inclus sont:

a) La commission de gestion de la Société de Gestion de 0,5% par an calculée quotidiennement sur la valeur globale nette de chaque compartiment et prélevée annuellement sur les avoirs nets de chaque compartiment au début du mois suivant l'échéance annuelle.

b) Une taxe d'abonnement de 0,06% par an payable trimestriellement et calculée sur base des avoirs nets de chaque compartiment du Fonds à la fin de chaque trimestre. Actuellement existe un projet de loi afin de réduire à 0,01% l'an la taxe d'abonnement due sur les avoirs nets de compartiments dont les parts sont exclusivement réservées à des investisseurs institutionnels. Il n'y a actuellement aucune certitude que ce projet soit adopté.

III. En outre, chaque compartiment prendra en charge les frais et les dépenses suivants:

- Tous impôts payables sur les actifs et revenus du Fonds.
- Les commissions de courtage et bancaires usuelles encourues lors des opérations du Fonds; les droits de garde usuels.

- Les frais de publication relatifs aux communiqués de presse.

- Les frais d'impression du prospectus et les frais de publication et de distribution des informations périodiques du Fonds.

- Les autres frais de fonctionnement, y compris les frais administratifs, de consultations juridiques et de révision.

Tous les frais périodiques seront directement imputés aux actifs du Fonds.

Les dépenses non périodiques peuvent être amorties sur 5 ans.

Tous les frais imputables directement et exclusivement à un compartiment donné du Fonds seront supportés par ce compartiment. Au cas où il ne peut être établi que des frais sont imputables directement et exclusivement à un compartiment donné, ils seront supportés proportionnellement par chaque compartiment.

Les frais de premier établissement s'élèvent approximativement à 25.000,- Euros et sont supportés par la Société de Gestion.

Les coûts d'établissement des compartiments seront pris en charge par la Société de Gestion.

Les sommes nécessaires à la couverture des frais ci-dessus énumérés seront payées par la Société de Gestion par voie de prélèvement sur le compte du Fonds.

Luxembourg, le 10 mai 2000.

SOCIETE DE GESTION DU FONDS
COMMUN DE PLACEMENT
FIDEURAM FUND
La Société de Gestion
Signatures

FIDEURAM BANK
(LUXEMBOURG) S.A.
La Banque Dépositaire
Signatures

Pour copie conforme
A. Schmitt
Avocat Avoué

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2000, vol. 536, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(25013/275/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2000.

INDOCAM MOSAÏS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 32.988.

THE FRANCE AVENIR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.383.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille, le onze mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

I. INDOCAM MOSAÏS, société d'investissement à capital variable constituée en date du 12 février 1990 sous forme de société anonyme (ci-après la «Société Absorbante») suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 27 mars 1990. Le siège de la Société Absorbante est établi à Luxembourg, 39, allée Scheffer. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.988.

Elle est représentée, aux fins des présentes, par Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en date du 10 mai 2000 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. THE FRANCE AVENIR FUND, société d'investissement à capital variable constituée en date du 1^{er} avril 1993 sous forme de société anonyme (ci-après la «Société Absorbée») suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 11 mai 1993. Le siège de la Société Absorbée est établi à Luxembourg, 39, allée Scheffer. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.383.

Elle est représentée, aux fins des présentes, par Maître Pierre Berna, préqualifié, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration en date du 5 mai 2000 qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les conseils d'administration de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont approuvé, en date du 20 avril 2000, le projet de fusion entre la Société Absorbante et plus précisément entre le compartiment 41 INDOCAM MOSAÏS EUROPEAN SMALL CAPS (ci-après «le Compartiment Absorbant») et la Société Absorbée.

La Société Absorbante est dispensée de la tenue d'une assemblée générale, les conditions de l'article 264 de la loi sur les sociétés commerciales étant remplies. Cependant, en conformité avec l'alinéa c) dudit article, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante, respectivement du Compartiment Absorbant disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbée la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion. L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans le mois de la réquisition.

Conformément à l'article 271(1) de la loi sur les sociétés commerciales, le projet de fusion est établi par les présentes en la forme notariée.

Les termes du projet de fusion sont les suivants:

Préambule:

1. INDOCAM MOSAÏS et THE FRANCE AVENIR FUND (ci-après «FAF») sont des sociétés anonymes constituées en date des 12 février 1990 et 1^{er} avril 1993 respectivement, sous forme de sociétés d'investissement à capital variable en conformité avec la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif. Elles ont leur siège social à Luxembourg, 39, allée Scheffer.

2. INDOCAM MOSAÏS a été créée à l'initiative de INDOCAM, société de gestion de portefeuille de droit français. Le promoteur de FAF est CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ, société anonyme de droit français.

INDOCAM MOSAÏS et FAF bénéficient toutes les deux des conseils en investissements de INDOCAM. Pour ces deux sociétés, CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG agit comme banque dépositaire, agent domiciliataire, agent administratif, agent payeur et agent de registre.

3. La sicav INDOCAM MOSAÏS est une structure à compartiments multiples, composée de compartiments Actions, de compartiments Obligations et de compartiments Court Terme. A l'intérieur de chaque compartiment il peut être créé une ou plusieurs catégories d'actions en fonction de critères spécifiques à déterminer. Les catégories d'actions (P et I) se différencient par les montants minima des souscriptions initiales et ultérieures, ainsi que par les commissions de conseil correspondantes. Le conseil d'administration est en outre autorisé à créer, à l'intérieur de chaque catégorie d'actions, des sous-catégories d'actions: des actions de capitalisation (actions A) et des actions de distribution (actions B), les unes capitalisant le revenu, les autres versant un dividende. Les actions de chaque compartiment peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

FAF est une structure mono-compartiment; seules des actions de capitalisation ont été émises, sous la forme nominative uniquement.

4. INDOCAM MOSAÏS et FAF sont enregistrées en tant qu'organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Cependant, alors que INDOCAM MOSAÏS est régie par les dispositions de la partie I de la loi du 30 mars 1988, FAF est soumise aux dispositions de la partie II, cet opcvn recueillant des capitaux sans promouvoir la vente de ses actions auprès du public dans l'Union Européenne ou dans toute partie de celle-ci.

5. Le compartiment 41 INDOCAM MOSAÏS EUROPEAN SMALL CAPS (ci-après le «Compartiment Absorbant»), libellé en EUR, est un compartiment Actions dont le portefeuille est investi en valeurs mobilières européennes avec une spécialisation sur les petites capitalisations, afin de tirer parti de l'évolution des marchés financiers européens à moyen terme au travers d'une gestion active.

Le portefeuille de FAF, dont le capital social est exprimé en FRF, est investi exclusivement en valeurs mobilières françaises cotées au Second Marché et au Marché Comptant ainsi qu'au Marché à Règlement Mensuel. L'investissement est axé sur les petites capitalisations françaises.

6. En conformité avec l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration de INDOCAM MOSAÏS a pris la décision de nommer DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, comme expert indépendant, pour rendre compte du projet de fusion et pour s'exprimer sur le rapport d'échange des actions à la date où la fusion devient effective (ci-après «Date Effective»), à savoir le 30 juin 2000.

De même, ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été désignée comme expert indépendant à la fusion pour FAF.

7. Les coûts de la fusion seront supportés par le promoteur INDOCAM.

8. Les prospectus et les statuts de INDOCAM MOSAÏS et de FAF sont tenus gratuitement à la disposition des investisseurs au siège social, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Propositions:

1. Dans un but de rationalisation de la gamme de produits et de concentration au sein de INDOCAM MOSAÏS de l'offre destinée à la clientèle internationale, les conseils d'administration respectifs proposent de transférer de plein droit, à la Date Effective, l'ensemble du patrimoine actif et passif de FAF à la catégorie «P», sous-catégorie «A» du compartiment 41 INDOCAM MOSAÏS EUROPEAN SMALL CAPS. Tous les profits et pertes occasionnés après cette date seront imputés audit compartiment. La Date Effective coïncidera avec la date où l'assemblée générale extraordi-

naire de FAF se sera valablement tenue et aura approuvé les décisions figurant à l'ordre du jour, sous réserve des dispositions de l'article 264 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

En conformité avec cet article 264, la Société Absorbante respectivement le Compartiment Absorbant est dispensé de la tenue d'une assemblée générale tout en sachant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit auront le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbée la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

2. En échange de l'apport susmentionné, les anciens actionnaires de FAF recevront à la Date Effective un nombre d'actions de capitalisation (sous-catégorie «A») de la catégorie «P» du Compartiment Absorbant égal au total de leurs avoirs en FRF convertis en EUR, divisé par le prix de l'action «A» de la catégorie «P» du Compartiment Absorbant, en vigueur à la même date.

3. L'attribution des actions nouvelles du Compartiment Absorbant au millième près se fera selon la règle de l'arrondi inférieur. La solte éventuelle résultant de cette opération sera attribuée au Compartiment Absorbant.

4. Les actions nouvelles du Compartiment Absorbant (catégorie «P», sous-catégorie «A») seront émises pari passu à tout égard par rapport aux autres actions de ce compartiment, de cette catégorie et sous-catégorie en circulation.

A compter de la Date Effective, elles donneront droit à participer aux résultats du Compartiment Absorbant.

5. Du fait de cette fusion, FAF cessera d'exister et toutes les actions en circulation seront annulées. Par l'effet de cette fusion, les actionnaires de FAF deviendront de plein droit actionnaires de la catégorie «P», sous-catégorie «A» du Compartiment Absorbant.

6. Les anciens actionnaires de FAF bénéficieront dès lors de la possibilité de choisir, au sein d'une seule et même entité juridique, entre une pluralité de politiques et de monnaies d'investissement. En effet, après avoir investi dans un compartiment de INDOCAM MOSAÏS, l'investisseur peut aisément passer, en accord avec les termes du prospectus, sans paiement de commission, de ce compartiment à un ou plusieurs autres compartiments de cette sicav. En outre, comme la sicav INDOCAM MOSAÏS investit sur de nombreux marchés, les anciens actionnaires de FAF bénéficieront d'un produit ayant un univers d'investissement plus large.

7. A la Date Effective, les actionnaires de FAF qui sont tous enregistrés sous la forme nominative, seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de INDOCAM MOSAÏS. Tout actionnaire de FAF recevra une confirmation quant au nombre d'actions du Compartiment Absorbant lui ayant été attribué. A la demande expresse faite à INDOCAM MOSAÏS ou à CAIL, agent de transfert et de registre, les anciens actionnaires de FAF se verront remettre des certificats d'actions nominatives de INDOCAM MOSAÏS, compartiment 41.

8. A compter de la Date Effective, les opérations engagées par FAF seront réputées, d'un point de vue comptable, accomplies pour le compte du Compartiment Absorbant de INDOCAM MOSAÏS.

9. Les actionnaires ne désirant pas participer à cette opération de fusion peuvent demander le rachat, sans paiement de commissions, de leurs actions jusqu'au 28 juin 2000 à 12.00 heures (heure de Luxembourg).

10. En relation avec la fusion, les rachats et les souscriptions dans FAF seront suspendus à compter du 28 juin 2000.

Les documents suivants sont à la disposition des actionnaires au siège social des sociétés:

- le projet de fusion approuvé en date du 20 avril 2000 par les conseils d'administration de INDOCAM MOSAÏS et de THE FRANCE AVENIR FUND,

- les rapports annuels et les rapports de gestion de INDOCAM MOSAÏS et de THE FRANCE AVENIR FUND pour les années 1997, 1998 et 1999,

- les rapports des conseils d'administration et des réviseurs d'entreprises sur le projet de fusion.

La fusion prendra effet à l'égard des tiers un mois après la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal à son ancien siège social.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Berna, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2000, vol. 124S, fol. 21, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2000.

A. Schwachtgen.

(26683/230/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2000.

Allianz Horizont Fonds.

«Aus technischen Gründen kann der Änderungsbeschluss für das Sonderreglement des Allianz Horizont Fonds nicht, wie vorgesehen, am 24. Mai 2000 veröffentlicht werden. Die Veröffentlichung erfolgt im Mémorial vom 27. Mai 2000.»

(02594/250/6)

ACM STRATEGIC INVESTMENTS, Fonds Commun de Placement.*Third Addendum to the Management Regulations of ACM Strategic Investments
describing the Global Growth Trends II Portfolio*

Following a decision of the Management Company made with the consent of the Custodian of ACM STRATEGIC INVESTMENTS, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund»), a portfolio is created within the Fund under the name ACM STRATEGIC INVESTMENTS - GLOBAL GROWTH TRENDS II PORTFOLIO (the «Portfolio»), and in connection with the Portfolio the Fund shall issue Shares of class GLOBAL GROWTH TRENDS II PORTFOLIO A («class A Shares»), Shares of class GLOBAL GROWTH TRENDS II PORTFOLIO B («class B Shares»), as well as Shares of class GLOBAL GROWTH TRENDS II PORTFOLIO I («class I Shares»).

The Shares of each class are issued subject to a minimum investment requirement and/or a minimum holding requirement determined by the Management Company in respect of such class and published in the sales documents of the Fund. The initial base price for the issue of the Shares shall be determined by the Management Company and shall subsequently be equal to their Net Asset Value. In addition there shall be due such sales charge or contingent deferred sales charge, as may be provided in the sales documents or agreed with the subscriber. The Management Company determines the initial offering period in respect of each class which shall be published in the sales documents.

In respect of class A Shares, the Fund shall pay a monthly shareholder servicing fee at the annual rate of 0.95% of the average weekly Net Asset Value of class A Shares, such fee to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class A Shares.

In respect of class B Shares, the Fund shall pay a monthly shareholder servicing fee at the annual rate of 0.80% of the average weekly Net Asset Value of class B Shares and a distribution fee at the annual rate of 1% of the average weekly Net Asset Value of class B Shares, such fees to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class B Shares.

The Shares of each class may be redeemed at the option of the shareholders on each Valuation Date.

The Management Company and any investment manager, investment advisor or sub-advisor are entitled to fixed management fees, accrued weekly and payable at the end of each month, at an aggregate annual rate of 1.30 % of the average of the weekly Net Asset Value of the Portfolio during the relevant month. In addition, the Fund shall pay to the Management Company and/or the investment adviser an incentive fee to be accrued weekly and payable at the end of each accounting year, such fee not to exceed 20% of the increase of the net assets of the Portfolio attributable to class A Shares, class B Shares and class I Shares (as adjusted for subscriptions, redemptions, dividends and other distributions but including unrealized appreciations of investments), such fee to be deducted from the net assets attributable to the relevant Share classes, provided that in the event of a decrease of the net assets (as adjusted for subscriptions, redemptions, dividends and other distributions) the amount of such decrease attributable to such Share classes must be fully recovered before any further incentive fee may be accrued and charged.

The rate of the incentive fee may vary for the different classes of Shares and will be computed separately (including any carry forward of any decrease of the net assets) and charged separately to each Share class.

Shares may be converted into Shares of other Portfolios within the limits stated in the sales documents of the Fund.

The Portfolio's investment objective is to achieve superior capital growth primarily through investment in a concentrated portfolio of global equity securities allocated among specific industry sectors that have been chosen for their superior growth potential.

The Portfolio concentrates its investments in global equity securities of companies in industry sectors, that have been selected for their overall growth potential. The Portfolio may also seek to manage market exposure through the use of index derivatives. Current income will be incidental to the objective of capital growth. The Portfolio seeks to reduce risk through various hedging techniques.

Investments will be concentrated within each industry sector in the companies that are believed to have the best prospects for growth. The Portfolio may then use leverage to increase its exposure to companies considered to represent the best prospects, while taking short positions in companies in the same industries that are considered to have poor prospects.

The Portfolio may from time to time reallocate assets among industry sectors and from time to time add new sectors as new industries or growth trends emerge. The Portfolio may also, from time to time, short stocks from industries outside of the selected industry sectors, when particularly compelling opportunities present themselves through the general research process.

The Portfolio's country and market capitalization allocation will be a byproduct of the stock selection process. The Portfolio's investments will be spread across at least three countries and normally considerably more. As a consequence of its focus on global industry leaders, the Portfolio will tend to emphasize investments in larger market capitalization companies, although it may invest in smaller and medium capitalization stocks as it uncovers investment opportunity.

Under normal circumstances, the Portfolio either will leverage its assets, through borrowings or the use of options or other operational leverage, in an amount representing at least 20% of its net assets or will establish short positions representing at least 20% of its net assets. Short positions shall not be held in excess of 150% of the value of the Portfolio's net assets. Under normal circumstances the Portfolio will not leverage its assets through borrowings in excess of 125% of its net assets or establish gross short positions in excess of 100% of its net assets.

The specific investment restrictions for the Portfolio, deviating from the normal investment restrictions of the Fund, are the following:

«(1) The Fund shall not invest in the securities of any single issuer if immediately after and as a result of such investment more than 10% of the total assets of a Portfolio (which may constitute 22.5% of the Portfolio's net assets if

the Portfolio is fully leveraged as a result of borrowings) would consist of the securities of such issuer (net of offsetting positions in the securities of any such issuer), except that for defensive purposes the Management Company may invest up to 100% of a Portfolio's assets in debt securities issued or guaranteed by any sovereign member state of the Organization for Economic Cooperation and Development, any political subdivision or local authority thereof or any international organization of which several such sovereign states are members.

(5) The Fund shall not write options on an uncovered basis if the value of premiums generated thereby exceeds, or as a result of such action would exceed, 15% of the total assets of a Portfolio, which may constitute 33.75% of such Portfolio's net assets, if the Portfolio is fully leveraged as a result of borrowings.

(12) Under normal circumstances the Fund shall not leverage its assets through borrowings in excess of 125% of the net assets of a Portfolio.»

The Net Asset Value of the Shares of the Portfolio will be determined by the Management Company on the first day of each week on which the banks are open for business in Luxembourg and New York.

The investments of the Portfolio will be made through ACM GLOBAL GROWTH TRENDS II INVESTMENTS, a fonds commun de placement established under the laws of Luxembourg by ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. The Management Company does not intend to make distributions to shareholders.

Dated 29th March, 2000.

Management Company
Signatures

Custodian
J.J.H. Presber T.J. Caverly

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2000, vol. 536, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22833/260/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2000.

ACM GLOBAL GROWTH TRENDS II INVESTMENTS.

MANAGEMENT REGULATIONS

1) The Fund

ACM GLOBAL GROWTH TRENDS II INVESTMENTS (hereafter referred to as the «Fund»), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fonds commun de placement), is an unincorporated coproprietorship of transferable securities (hereinafter referred to as «securities»), managed in the interest of its co-owners (hereafter referred to as the «shareholders») by ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. There shall be two classes of shares in the Fund (the «Shares»). The assets of the Fund, which are held in custody by STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. (hereafter referred to as the «Custodian»), are segregated from those of the Management Company. By the acquisition of Shares of the Fund, any shareholder fully accepts these management regulations which determine the contractual relationship between the shareholders, the Management Company and the Custodian.

2) The Management Company

The Fund is managed on behalf of the shareholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions set forth in Article 5) hereafter, on behalf of the shareholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund within the restrictions set forth in Article 5 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund.

The Management Company may for the benefit of the Fund obtain investment information, advice and other services.

The Management Company and any investment manager, investment advisor or subadvisor are entitled to fees payable at the end of each month, at an aggregate annual rate of 1.5% of the net assets of the Fund provided that no such fee shall be charged as long as ACM STRATEGIC INVESTMENTS shall be a shareholder of the Fund.

3) The Custodian

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian. STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., a corporation organized under the laws of Luxembourg, has been appointed Custodian.

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by the one to the other.

In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within 2 months of such termination, a new custodian who will assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the shareholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary for the transfer of all assets of the Fund to the new Custodian.

All cash and securities constituting the assets of the Fund shall be held by the Custodian on behalf of the shareholders of the Fund. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such securities. The

Custodian may hold securities in accounts with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents.

Upon receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Fund.

The Custodian will assume its functions and responsibilities in accordance with article 16 and paragraph (1) and subparagraphs (a), (c), (d) and (e) of paragraph (2) of article 17 of the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

The Custodian is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fees shall be based on the average net assets of the Fund and on a transaction basis and shall be payable monthly.

4) Investment Policy

The Management Company shall invest in conformity with the principle of risk spreading the proceeds paid into the Fund for joint account of shareholders in transferable securities and other assets permitted by part II of the law of 30th March, 1988 regarding undertakings for collective investment.

The Fund's investment objective is to achieve superior capital growth primarily through investment in a concentrated portfolio of global equity securities allocated among specific industry sectors that have been chosen for their superior growth potential.

The Fund concentrates its investments in global equity securities of companies in industry sectors, that have been selected for their overall growth potential. The Fund may also seek to manage market exposure through the use of index derivatives. Current income will be incidental to the objective of capital growth. The Fund seeks to reduce risk through various hedging techniques.

Investments will be concentrated within each industry sector in the companies that are believed to have the best prospects for growth. The Fund may then use leverage to increase its exposure to companies considered to represent the best prospects, while taking short positions in companies in the same industries that are considered to have poor prospects.

The Fund may from time to time reallocate assets among industry sectors and from time to time add new sectors as new industries or growth trends emerge. The Fund may also, from time to time, short stocks from industries outside of the selected industry sectors, when particularly compelling opportunities present themselves through the general research process.

The Fund's country and market capitalization allocation will be a byproduct of the stock selection process. The Fund's investments will be spread across at least three countries and normally considerably more. As a consequence of its focus on global industry leaders, the Fund will tend to emphasize investments in larger market capitalization companies, although it may invest in smaller and medium capitalization stocks as it uncovers investment opportunity.

Under normal circumstances, the Fund either will leverage its assets, through borrowings or the use of options or other operational leverage, in an amount representing at least 20% of its net assets or will establish short positions representing at least 20% of its net assets. Short positions shall not be held in excess of 150% of the value of the Fund's net assets. Under normal circumstances the Fund will not leverage its assets through borrowings in excess of 125% of its net assets or establish short positions in excess of 100% of its net assets.

5) Investment Restrictions

In managing the assets of the Fund the Management Company shall comply with the following restrictions:

(1) The Fund shall not invest in the securities of any single issuer if immediately after and as a result of such investment more than 10% of the total assets of the Fund (which may constitute 22.5% of the Fund's net assets if the Fund is fully leveraged as a result of borrowings) would consist of the securities of such issuer (net of offsetting positions in the securities of any such issuer), except that for defensive purposes the Management Company may invest up to 100% of the Fund's assets in debt securities issued or guaranteed by any sovereign member state of the Organization for Economic Co-operation and Development, any political subdivision or local authority thereof or any international organization of which several such sovereign states are members;

(2) The Fund shall not invest in securities which are not quoted securities or which cannot be readily resold because of legal or contractual restrictions or which are not otherwise readily marketable, if, regarding all such securities, more than 10% of total assets of the Fund would be invested in such securities immediately after and as a result of such transaction.

For this purpose «quoted securities» means (i) securities admitted to official listing on any recognized stock exchange or securities dealt in on any other organized market which operates regularly and offers safeguards of liquidity comparable to those of a stock exchange and (ii) recently issued securities provided the terms of the issue provide that application be made for admission to the official listing on any such stock exchange or organized market and such admission is secured within a year of issue;

(3) The Fund shall not purchase securities of any issuer if, upon such purchase, the Fund owns more than 10% of any class of the securities of such issuer, or, together with other funds managed by the Management Company own more than 50% of any class of securities of such issuer, or if as a result of such purchase the Fund may exercise a significant influence over the management of the issuer, provided that this limit will not apply to securities issued or guaranteed by any sovereign state, any political subdivision or local authority thereof or any international organization of which several sovereign states are members;

(4) The Fund shall not purchase or sell futures contracts if the aggregate net long or net short positions of such futures contracts exceed, or as a result of such purchase or sale would exceed, 100% of the net assets of the Fund;

(5) The Fund shall not write options on an uncovered basis if the value of premiums generated thereby exceeds, or as a result of such action would exceed, 15% of the total assets of the Fund, which may constitute 33.75% of the Fund's net assets, if the Fund is fully leveraged as a result of borrowings;

(6) The Fund shall not hold short positions on securities in excess of 150% of the value of the net assets of the Fund;

(7) The Fund shall not hold an open forward position in any one futures contract, or any one options contract written, for which the margin requirement represents 10% or more of the net assets of the Fund;

(8) The Fund shall not pay premiums to acquire options having identical characteristics if the premiums paid exceed, or if as a result of such premiums paid would exceed, 10% of the net assets of the Fund;

(9) The Fund shall not hold an open position in futures contracts concerning a single category of financial futures, or options written on a single underlying instrument, for which the margin required represents 20% or more of the net assets of the Fund.

(10) The Fund may not purchase securities of other collective investment undertakings of the open-ended type, except in connection with a merger, consolidation, acquisition or reorganization.

(11) The Fund may enter into repurchase agreements only with highly-rated financial institutions specialized in this type of transaction and provided that (i) during the lifetime of a repurchase agreement the Fund may not sell the underlying securities before the repurchase is effected, and (ii) the Fund shall ensure to maintain the importance of such transactions at a level which enables it at all times to meet its redemption obligations vis-à-vis its Shareholders.

(12) Under normal circumstances the Fund shall not leverage its assets through borrowings in excess of 125% of its net assets.

The Management Company need not comply with investment limit restrictions when exercising subscription rights. If the investment limit percentages set forth above are exceeded for reasons beyond the control of the Management Company or as a result of the exercise of subscription rights, the Management Company will in its sales transactions seek to restore such limits having due regard for the interests of the Shareholders.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as are compatible with or in the interest of the shareholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Shares of the Fund are sold.

6) Issue of Shares

The issue of Shares will be limited by the Management Company to the ACM STRATEGIC INVESTMENTS - GLOBAL GROWTH TRENDS II PORTFOLIO and other collective investment undertakings or to institutional investors.

During the initial offering period to be determined by the Management Company and published in the sales documents of the Fund (the «Initial Offering Period»), Shares will be issued at the issue price of ten United States Dollars (USD 10.-) per Share.

The issue price must be received by the Custodian on behalf of the Fund no later than the last day of the Initial Offering Period as disclosed in the sales document. It may further determine any other condition which shall be applicable to the issue of shares and publish those in the sales documents of the Fund.

After the Initial Offering Period, further Shares will be issued at their net asset value, provided the subscription application is received on the preceding business day on a deadline determined by the Management Company and published in the sales documents.

Share certificates or confirmation statements will be made available by the Management Company not later than 5 Business Days after the end of the Initial Offering Period and/or the date when the applicable net asset value is computed.

The Management Company shall comply, with respect to the issuing of Shares, with the laws and regulations of the countries where these Shares are offered. The Management Company will limit the issue of Shares and may, at its discretion, discontinue temporarily or cease definitely.

Furthermore, the Management Company may:

- (a) reject at its discretion any application for purchase of Shares;
- (b) repurchase at any time the Shares held by shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares.

7) Share Certificates

The Management Company shall issue Shares in registered form only and issue written confirmations of holdings.

8) Determination of Net Asset Value

The net asset value of the Shares, expressed in United States Dollars, will be determined by the Management Company on the first day of each week which is a bank business day in Luxembourg and New York (a «Valuation Date»), by dividing the value of the assets less the liabilities (including any provisions considered by the Management Company to be necessary or prudent) of the Fund by the total number of its Shares outstanding at the time of determination of the net asset value. To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued weekly.

The assets of the Fund will be valued as follows:

(a) Securities or other assets listed or traded on a stock exchange are valued at the last known price on that exchange prior to the time when assets are valued.

Securities or other assets not traded on a stock exchange, but on any other market, are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

Securities or other assets listed or traded on certain exchanges whose operations are similar to the U.S. over-the-counter market are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

A security or other asset which is listed or traded on more than one exchange is valued at the quotation on the exchange determined to be the primary market for such security or other asset by the Fund. Listed securities or other assets that are not traded on a particular day are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

(b) Debt instruments having 60 days or less remaining until maturity are valued at amortized cost if their original term to maturity was 60 days or less, or by amortizing their fair value as of the 61st day prior to the majority if their original terms to maturity exceeded 60 days (unless in either case the Management Company determines that this method does not represent fair value).

(c) All other assets of the Fund, including restricted and not readily marketable securities or other assets, are valued in such manner as the Management Company in good faith deems appropriate to reflect each assets' fair market value.

(d) In instances where the price of a security or other asset determined above is deemed not to be representative, the security or other assets is valued in a manner determined by the Management Company to reflect its fair value. Among the factors which may be considered in determining the fair value of not readily marketable securities or other assets are (a) the nature and duration of the restrictions upon the disposition of the securities or other assets, (b) the extent to which there is a market for securities or other assets of the same class, and (c) the initial discount, if any, at which securities or other assets were acquired below the market value of marketable securities or other assets of the same class.

(e) Cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the day.

(f) For purposes of determining the net asset value, any assets or liabilities in currencies other than United States Dollars will be converted by using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in accordance with policies established by the Management Company.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorized to follow other rules, prudently and in good faith, in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

9) Suspension of Determination of Net Asset Value

The Management Company may temporarily suspend the determination of the net asset value and, if applicable, the repurchase of Shares in any of the following events:

(a) when the market or the stock exchange where the prices of a material portion of the securities owned by the Fund are established is closed, or the transactions in the major market or the major stock exchange of the securities owned by the Fund are restricted or suspended on a day other than ordinary holidays or customary closing days during the weekend;

(b) as a result of an emergency state of affairs, the reasonable disposal of the securities owned by the Fund becomes impossible or there exist circumstances which the Fund deems will cause material harm or serious prejudice to the Shareholders;

(c) the communications system normally used for the determination of the price or the value of the securities owned by the Fund is damaged, or there are reasons why the prompt and correct establishment of the prices of the securities owned by the Fund is reasonably impossible; or

(d) the Management Company deems it impossible to transfer funds of the Fund at a normal exchange rate at the time of acquisition of any securities by the Fund.

10) Repurchase

Repurchase will be made at such net asset value per Share determined on the Valuation Date on which the repurchase request is received and determined in accordance with the terms of Article 8 above, provided that the request is received prior to such deadline(s) as may from time to time be established by the Management Company and published in the sales documents.

11) Charges of the Fund

The Fund will bear the following charges:

- investment management and advisory fees not to exceed 1.25% p.a. of the average net asset value of the Fund;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Fund;
- the reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Custodian and any custody charges of banks and financial institutions to whom custody of assets of the Fund is entrusted;
- usual banking and brokerage fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Fund (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- the remuneration of the Management Company not to exceed 0.05% p.a. of the average net asset value of the Fund;
- the remuneration of the Custodian and other banks and financial institutions entrusted by the Custodian with custody of the assets of the Fund, and of the Registrar and Transfer Agent and Administrative Agent, as well as those of agents in places of registration, all of which may be determined as a percentage of the net assets of the Fund and/or as a fixed sum;
- legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the shareholders;
- the cost of preparing and/or filing the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including registration statements and prospectuses and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Fund or the offering of Shares of the Fund; the cost of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the shareholders, including the beneficial holders of the Shares and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under

the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the daily net asset value; the cost of preparing and distributing public notices to the shareholders; lawyers' and auditor's fees; the costs incurred with the admission and the maintenance of the Shares on the stock exchanges on which they are listed; and all similar administrative charges, including, unless otherwise decided by the Management Company, all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares, including the printing costs of copies of the above mentioned documents or reports, which are utilized by the distributors of the Shares in the course of their business activities.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortized over a period not exceeding five years.

12) Accounting Year, Audit

The accounts of the Fund are closed each year on 31st December and for the first time on 31st December 2000.

The accounts of the Management Company will be audited by auditors appointed by the Management Company.

The Management Company shall also appoint an authorized auditor who shall, with respect to the assets of the Fund, carry out the duties prescribed by the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

13) Dividends

The Management Company does not intend to make distributions to shareholders.

14) Amendment of the Management Regulations

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time.

Amendments will become effective five days after their publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg.

15) Publications

The net asset value, the issue price and the repurchase price per Share will be available in Luxembourg at the registered office of the Management Company and the Custodian.

The audited annual reports and the unaudited semi-annual reports of the Fund are made available to the shareholders at the registered offices of the Management Company, the Custodian and any Paying Agent.

Any amendments to these Management Regulations, including the dissolution of the Fund, will be published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg.

The amendments and any notices to shareholders may also be published, as the Management Company may decide, in newspapers of countries where the Shares of the Fund are offered and sold.

16) Duration of the Fund, Liquidation

The Fund is established for an unlimited period. The Fund may be dissolved at any time by decision of the Management Company and the Custodian. Any notice of dissolution will be published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg, and in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper, to be determined jointly by the Management Company and the Custodian.

Issuance and repurchase of Shares will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution.

The Management Company will realize the assets of the Fund in the best interests of the shareholders and, upon instructions given by the Management Company, the Custodian will distribute the net proceeds of the liquidation, after deducting all liquidation expenses, among the shareholders in proportion of the Shares. The liquidation or the partition of the Fund may not be requested by a shareholder, nor by his heirs or beneficiaries.

Liquidation proceeds which cannot be distributed to the persons entitled thereto at the close of liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg until the applicable prescription period shall have elapsed.

17) Statute of Limitation

The claims of the shareholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

18) Applicable Law, Jurisdiction and Governing Language

Disputes arising between the shareholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to Luxembourg law and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries, in which the Shares of the Fund are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by shareholders resident in such countries to the laws of such countries. English shall be the governing language for these Management Regulations, provided, however, that the Management Company and the Custodian may, on behalf of themselves and the Fund, consider as binding the translation into languages of the countries in which the Shares of the Fund are offered and sold, with respect to Shares sold to investors in such countries.

Dated 29th March, 2000.

Management Company

Custodian

Signatures

J. J. H. Presber

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2000, vol. 535, fol. 73, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(20602/260/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

A.M.L., ASSOCIATION DES MUSULMANS DU LUXEMBOURG.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 19, rue des Trévires.

AMENDEMENT

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire de l'ASSOCIATION DES MUSULMANS DE LUXEMBOURG qui s'est tenue le 20 février 2000, les membres ont approuvé à la majorité la modification des statuts de ladite association comme suit:

Remplacer:

Art. 1^{er}. La présente association se donne comme nom: L'ASSOCIATION DES MUSULMANS DU LUXEMBOURG (A.M.L.) à l'adresse suivante: BP 3095, L-1030 Luxembourg.

Par:

La présente association se donne comme nom: L'ASSOCIATION DES MUSULMANS DU LUXEMBOURG (A.M.L.) ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue des Trévires, L-2628 Luxembourg.

Art. 5. L'association est gérée par le conseil d'administration, élu pour une durée de deux ans renouvelable par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose de cinq membres effectifs.

Lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration élu pour un mandat de deux ans, est constitué d'un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, un trésorier adjoint et de quatre suppléants.

...

Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, dans les transactions financières trois signatures de membres du conseil d'administration au moins sont nécessaires.

...

L'association est gérée par le conseil d'administration, élu pour une durée de deux ans renouvelable par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose de sept membres effectifs.

Lors de l'assemblée générale, le conseil d'administration élu pour un mandat de deux ans, est constitué d'un président, un vice-président, un secrétaire, un conseiller, un trésorier, un trésorier adjoint, un réviseur de caisse et de deux suppléants.

...

Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci dans toute transaction financière ou autre, deux signatures de membres du conseil d'administration sont nécessaires.

...

Les membres du conseil d'administration du premier mandat ont été modifiés comme suit:

	<i>Nom, Prénom</i>	<i>Profession</i>	<i>Demeurant à</i>	<i>Nationalité</i>
Président	Zouhir Toufig	Employé	Rumelange	Portugaise
Vice-président	Ramcilovic Dzevad	Indépendant	Schifflange	Yougoslave
Secrétaire	Nehari Tadj	Informaticien	Luxembourg	Luxembourgeoise
Conseiller	Jusufovic Nisvet	-	Bertrange	Bosniaque
Trésorier	Nuzzacci Giovanni	Informaticien	Luxembourg	Italien
Trésorier-adjoint	Osmadic Sahahudin	Mécanicien	Esch-sur-Alzette	Bosniaque
Réviseur de caisse	El Awam Rachid	Cuisinier	Luxembourg	Marocaine

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2000, vol. 534, fol. 4, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12346/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

UNDECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.536.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 3 juin 1999 à 11.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.
- Avec effet au 16 mars 1998, Monsieur Donald Braxton, réviseur d'entreprises, demeurant à CH-1278 La Rippe, rue des 4 Fontaines, Résidence Claire Fontaine a été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Rory Charles Kerr.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

1. Monsieur P. van der Westhuizen, expert-comptable, demeurant à 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg
2. Monsieur Elias A. Neocleous, administrateur de sociétés, demeurant à Neocleous House, 199, Arch Makarius III Avenue, Limassol, Chypre

3. Monsieur Donald Braxton, expert-comptable, demeurant à CH-1278 La Rippe, rue des 4 Fontaines, Résidence Claire Fontaine

4. Monsieur Peter John Wentzel, «Bachelor of Laws», demeurant à Dibru, Strathallan Road, Onchan, Isle of Man.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juin 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12338/631/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

UNDECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 51.536.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
lors de sa réunion du 4 juin 1998 à 11.00 heures*

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1998:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1997 est reportée à une date ultérieure.

- Avec effet au 17 juin 1998, Monsieur Phillip van der Westhuizen, expert-comptable, demeurant à 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg a été nommé administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Steven Georgala.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Administrateurs:

1. Monsieur P. van der Westhuizen, expert-comptable, demeurant à 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, Luxembourg

2. Monsieur Elias A. Neocleous, administrateur de sociétés, demeurant à Neocleous House, 199, Arch Makarius III Avenue, Limassol, Chypre

3. Monsieur Rory Charles Kerr, «Masters of Laws», demeurant à 16, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange

4. Monsieur Peter John Wentzel, «Bachelor of Laws», demeurant à Dibru, Strathallan Road, Onchan, Isle of Man.

Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., comptable, 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12339/631/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

I.B.S. COMPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3488 Dudelange, 36, rue de l'Hôpital.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société V.I.B. SERVICES LLC, ayant son siège social au 19958 Lewes, Delaware (USA), 25, Greystone Manor, ici représentée par Monsieur Claude Karp, directeur de société, demeurant à L-3488 Dudelange, 36, rue de l'Hôpital.

2.- Monsieur Saïd El Gourari, employé privé, demeurant à L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.

3.- Mademoiselle Houda Abidi, employée privée, demeurant à F-57050 Metz, 10, rue de Lorry.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de I.B.S. COMPTA S.A.

Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet les travaux de secrétariat et de comptabilité.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le trente du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société V.I.B. SERVICES LLC, préqualifiée, mille deux cent quarante actions	1.240
2.- Monsieur Saïd El Gourari, prénommé, cinq actions	5
3.- Mademoiselle Houda Abidi, prénommée, cinq actions	5
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions ont été entièrement libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Claude Karp, directeur de société, demeurant à L-3488 Dudelange, 36, rue de l'Hôpital.
 - b) Monsieur Saïd El Gourari, employé privé, demeurant à L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.
 - c) Mademoiselle Houda Abidi, employée privée, demeurant à F-57050 Metz, 10, rue de Lorry.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - Madame Setsue Everling-Fujita, comptable-fiscaliste, demeurant à L-1670 Senningerberg, 11, Neie Wee.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Le siège social est établi à L-3488 Dudelange, 36, rue de l'Hôpital.
- 6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article six des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Claude Karp, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Karp, S. El Gourari, H. Abidi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 janvier 2000, vol. 508, fol. 63, case 6. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12375/231/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

GlopeOp FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

In the year two thousand on the twenty second of January.
Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. - Ronald Lee Tannenbaum, 80 Portland Road, London W11 4 LQ (United Kingdom)
2. - Hans Hufschmid, 9 Upper Phillimore Gardens, London, WB7HF (United Kingdom)
3. - James Graham Webb, 670 Flintlock Road, Southport, Connecticut 06490 (U.S.A.)
4. - Thomas Edward Deegan, 830 Atlantic Street, Lindenhurst, New York 11757 (USA)
5. - Ira Rosenblum, 1315 Club Drive, Hewlett, New York 11557 (U.S.A.).

All here represented by Ms Esther de Vries, economic counsel, residing in Luxembourg by virtue of proxies given on Januar 21, 2000.

These proxies, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in her above-stated capacity, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which the prenamed parties declared to organize among themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a société anonyme under the name of GlopeOp FINANCIAL SERVICES S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5.

Capital

The subscribed capital of the corporation is set at thirty-five thousand US\$ (US\$. 35,000.-) divided into twenty-eight thousand (28,000) Class A Shares of one point twenty-five US\$ (US\$. 1.25) each.

The authorized capital is fixed at seventy-five thousand US\$ (US\$ 75,000.-) to be divided into fifty-six thousand (56,000) «A» Ordinary shares (Founder shares) of one point twenty-five US\$ (US\$. 1.25) each, thousand (1,000) «E» Preference Shares (Employee shares) of one point twenty-five US\$ (US\$. 1.25) each and three thousand (3,000) «I» Preference Shares (Investment shares) of one point twenty-five US\$ (US\$. 1.25) each.

The board of directors is authorized, during a period ending five years after the date of publication of the articles of association in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed to and issued under the terms and conditions as the board may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the authorized shares to be subscribed to and issued, such as to determine the time and the amount of the authorized shares to be subscribed to and issued, to determine if the authorized shares are to be subscribed to with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either on cash or assets other than cash. When realizing the authorized capital in full or in part the board is expressly authorized to waive the preferential subscription right reserved to former shareholders. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase, the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Shares

Redeemable Shares:

a) The «A» shares will be paid for by each of the principals. Should any of the principals leave before the end of year 5, he will have to sell back some or all of their shares to the Company at 1.25\$ per share according to the following schedule:

<i>Leave before the end of:</i>	<i>sell back</i>
Dec 31st, 2000	4978 shares@1.25
Dec 31st, 2001	3485 shares@1.25
Dec 31st, 2002	2240 shares@1.25
Dec 31st, 2003	1245 shares@1.25
Dec 31st, 2004	498 shares@1.25

In case of Death or Disability of a principal, the total shares of that principal will be converted into a new share class («D-Shares») which are preferred, non-voting shares unless the principal or the estate of the principal sells the shares back to the Company or any of its principals at a mutually agreed price.

b) Preference Shares

The Company shall have the right to redeem all or any of the Preference Shares for the time being outstanding and fully paid up in accordance with article 49-8 of the Law of August 10th 1915 on commercial companies.

b.1. «E-shares»

The total amount of E-Shares authorized represents 10% of the total of A plus E shares outstanding excluding any converted I-shares. The formula below determines the number of new A-shares that are represented by issued E-shares:

EI = E-shares issued

EA = E-shares authorized

A = A-shares issued (excluding converted I-shares)

P = E-shares as a percentage of all A-shares (including converted E-shares)

Formula:

$$\left(\frac{1}{1 - (P \cdot EI / EA)} - 1 \right) A = \text{add. A-shares represented by E-shares}$$

E-shares will automatically convert into A-shares and become fully vested if the company goes public or is acquired by a third party or is dissolved.

E-shares are non-voting and are transferable only with the approval of the management committee.

E-shares vest over three years according to the following schedule:

Vesting schedule end of:	Year 1	30%
	Year 2	30%
	Year 3	40%

Shares issued before April 1st, 2000 will vest on December 31st, 2000 and yearly thereafter. Shares issued after April 1st 2000 will vest annually starting from date of issuance.

b.2. «I-Shares»

The I-shares issued over the first three years will be convertible into A-shares at the earlier of

(i) January 1, 2003,

(ii) if the Company is acquired, or

(iii) if the Company goes public.

The I-shares will be convertible into A-shares according to the following formula:

I = number of I-shares issued

t = time from January 1st 2000 to conversion of I-shares

V = value of the company at time of conversion (P/E* ratio multiplied by net-income after tax)

X = A-share equivalent of total I-shares issued

$$X = \frac{1,000I^{*1.3^t}}{1,000I/(1,000I+4,500,000)} \quad * (1,000/115.71)$$

*P/E ratio (price/earnings ratio) is to be agreed separately by the management committee.

There shall be no dilution of the E-shares unless the A and I shares are also diluted in equal proportion, id est if outside capital was to come in, everybody would be equally diluted.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman. Exceptionally, the first chairman will be appointed by the general shareholders' meeting.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director as proxy, which appointment shall be in writing or in form of a cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, telegram, telex, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation's involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first friday in the month of June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2001.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 2001.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration's.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

1.- Ronald Lee Tannenbaum, prenamed, six thousand fourteen Class A shares	6,014
2.- Hans Hufschmid, prenamed, seven thousand fifty-two Class A shares	7,052
3.- James Graham Webb, prenamed, four thousand nine hundred seventy-eight Class A shares	4,978
4.- Thomas Edward Deegan, prenamed, four thousand nine hundred seventy-eight Class A shares	4,978
5.- Ira Rosenblum, prenamed, four thousand nine hundred seventy-eight Class A shares	4,978
Total: twenty-eight thousand shares	28,000

All the parts have been paid up of one hundred per cent (100%), whereof the sole participant gives himself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of thirty-five thousand US\$ (US\$ 35,000.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Expenses

For the purpose of registration the subscribed capital is evaluated at one million four hundred thousand Luxembourg francs (LUF 1,400,000.-).

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately ninety thousand Luxembourg francs (90,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at five (5) and the number of auditors at one (1):

2. The following are appointed directors:

The members of the Board of Directors are appointed as follows:

- a) Ronald Lee Tannenbaum, prenamed
- b) Hans Hufschmid, prenamed
- c) James Graham Webb, prenamed
- d) Ira Rosenblum, prenamed
- e) Thomas Edward Deegan, prenamed,

who are invested with the broadest powers to act in all circumstances in the name of the company under the signature of any of two directors acting jointly.

3. Hans Hufschmid has been appointed managing director and chairman of the Board of Directors.

4. Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers in Luxembourg.

5. Their terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2000.

6. The registered office of the company is established at L-2014 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Niederanven, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mil, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Ronald Lee Tannenbaum, 80 Portland Road, Londres W11 4 LQ (Royaume-Uni)
- 2.- Hans Hufschmid, 9 Upper Phillimore Gardens, Londres, WB7HF (Royaume-Uni)
- 3.- James Graham Webb, 670 Flintlock Road, Southport, Connecticut 06490 (U.S.A.)
- 4.- Thomas Edward Deegan, 830 Atlantic Street, Lindenhurst, New York 11757 (U.S.A.)
- 5.- Ira Rosenblum, 1315 Club Drive, Hewlett, New York 11557 (U.S.A.)

A ce non présents, mais représentés par: Mlle Esther De Vries, consultant économique, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seings privés en date du 21 janvier 2000.

Lesquelles procurations signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières-mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5.

Capital

Le capital social est fixé à trente cinq mille dollars (US\$. 35.000,-), représenté par vingt-huit mille (28.000) actions de catégorie A (actions réservées aux fondateurs) de un virgule vingt-cinq dollars (US\$ 1,25) chacune.

Le capital autorisé de la société est fixé à soixante-quinze mille dollars (US\$ 75.000,-), représenté par cinquante-six mille (56.000) actions de catégorie A, de un virgule vingt-cinq dollars (US\$ 1,25) chacune, mille (1.000) actions de catégorie E (actions réservées aux employés) de un virgule vingt-cinq dollars (US\$ 1,25) chacune et trois mille actions (3.000) actions de catégorie I (actions réservées aux investisseurs) d'un virgule vingt-cinq dollars (US\$ 1,25).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication des statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre, telles que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tous administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions, représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Actions

Actions remboursables:

a) Les actions de la classe A seront payées par chacun des actionnaires. Si l'un des actionnaires quittait la société avant la fin d'un délai de cinq ans, il devrait restituer les actions en partie ou en totalité à la société au prix de 1,25 \$ par action, selon le calendrier suivant:

Départ avant la fin de:	restitution de:
31 déc. 2000	4978 actions@\$1,25
31 déc. 2001	3485 actions@\$1,25
31 déc. 2002	2240 actions@\$1,25
31 déc. 2003	1245 actions@\$1,25
31 déc. 2004	498 actions@\$1,25

En cas de décès ou d'incapacité d'un actionnaire, toute ses actions seront converties en une nouvelle classe d'actions privilégiées et sans droit de vote (actions de la classe D) à moins qu'il ne les revende à la société ou à l'un des donneurs d'ordre à un cours convenu d'un commun accord.

b) Actions préférentielles

La société a la possibilité de procéder au rachat de toutes ou partie des actions préférentielles et cela jusqu'à leur complet paiement conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.

b.1. «Actions de la classe E»

Le montant total des actions autorisées de la classe E représente 10 % du total des actions en circulation des classes A et E, à l'exclusion de toute action convertie de la classe I. La formule ci-dessous détermine le nombre de nouvelles actions de la classe A représentées par les actions émises de la classe E:

EI = actions émises de la classe E

EA = actions autorisées de la classe E

A = actions émises de la classe A (à l'exclusion des actions converties de la classe I)

P = actions de la classe E en tant que pourcentage de toutes les actions de la classe A (y compris les actions converties de la classe E)

Formule:

$$\left(\frac{1}{1 - (P \cdot EI/EA)} - 1 \right) A = \text{actions de la classe A représentées par les actions de la classe E}$$

Les actions de la classe E seront automatiquement converties en actions de la classe A et entièrement acquises en cas d'étatisation, de l'acquisition par un tiers ou de la dissolution de la société.

Les actions de la classe E sont sans droit de vote et seulement transférables avec l'autorisation du comité de direction.

Les actions de la classe E sont acquises sur trois années selon le calendrier suivant:

Calendrier d'acquisition fin de:	Année 1	30%
	Année 2	30%
	Année 3	40%

Les actions émises avant le 1^{er} avril 2000 seront acquises au 31 décembre 2000 et ensuite annuellement. Les actions émises après le 1^{er} avril 2000 seront acquises annuellement à partir de leur date d'émission.

b.2. «Actions de la classe I»

Les actions émises de la classe I au cours des trois premières années seront converties en actions de la classe A avant le:

- (i) 1^{er} janvier 2003, ou
- (ii) en cas d'acquisition de la société
- (iii) en cas d'étatisation de la société.

Les actions seront convertibles en actions de la classe A selon la formule suivante:

I = nombres d'actions émises de la classe I

T = délai à partir du 1^{er} janvier 2000 pour convertir les actions de la classe I

V = valeur de la société au moment de la conversion (ratio P/E* multiplié par le revenu net après impôt)

X = action de la classe A équivalente au total des actions émises de la classe I.

$$X = \frac{1,000I \cdot 1.3^t}{1,000I / (1,000I + 4,500,000)} \quad * (1,000I / 115.71)$$

Le ration P/E (rapport cours/bénéfices) sera séparément convenu par le comité de direction.

Aucune dilution des actions de la classe E ne s'effectuera à moins que les actions des classes A et I ne soient aussi diluées en proportion égale, c'est-à-dire qu'en cas d'apport du capital extérieur, chaque action sera diluée en parts égales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Exceptionnellement, le premier président sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant un autre administrateur comme mandataire. Cette désignation se fera par écrit ou sous forme de câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil seront valables et effectives au même titre que celles prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer soit sur un document unique soit sur plusieurs copies d'une même résolution et seront constatées par lettre, câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont menées au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Ronald Lee Tannenbaum, prénommé, six mille quatorze actions de catégorie A	6.014
2.- Hans Hufschmid, prénommé, sept mille cinquante-deux actions de catégorie A	7.052
3.- James Graham Webb, prénommé quatre mille neuf cent soixante-dix-huit actions de catégorie A	4.978
4.- Thomas Edward Deegan, prénommé quatre mille neuf cent soixante-dix-huit actions de catégorie A	4.978
5.- Ira Rosenblum, prénommé quatre mille neuf cent soixante-dix-huit actions de catégorie A	4.978
Total: vingt-huit mille actions	28.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente cinq mille dollar (US\$ 35.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.400.000,-)

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à quatre-vingt dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Ronald Lee Tannenbaum, prénommé,
- b) Hans Hufschmid, prénommé,
- c) James Graham Webb, prénommé,
- d) Ira Rosenblum, prénommée,
- e) Thomas Edward Deegan, prénommé,

qui auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances par la signature conjointe de deux d'entre eux.

3. Est désigné Président-Directeur Général et Président du Conseil d'administration Monsieur Hans Hufschmid, prénommé.

4. A été appelée aux fonctions de commissaire: PricewaterhouseCoopers à Luxembourg.

5. Leurs mandats expireront après l'assemblée générale de l'année à statuer sur l'année 2000.

6. Le siège social est fixé à L-2014 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

Dont acte, fait et passé à Niederaanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: E. De Vries, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 122S, fol. 36, case 1. – Reçu 13.983 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niedernaven, le 16 février 2000.

P. Bettingen.

(12373/202/473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

INOBIZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 1, rue du Kirchberg.

STATUTES

In the year two thousand, on the third of February.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

1.- Mr Marc Stockbroekx, economist, residing at B-2930 Brasschaat, Lage Kaart, 95, (Belgium),

2.- The company DISCOFINA INTERNATIONAL S.A., having its registered office at L-1117 Luxembourg, 52, rue Albert 1^{er},

3.- Mr Torbjörn Halvorsen, engineer, residing at L-1858 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg.

All here duly represented by Mrs Karin Antierens, private employee, residing at Echtemach, by virtue of three proxies under private seal.

The prenamed proxies initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg Holding company (société anonyme) is hereby formed under the title of INOBIZ HOLDING S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may more specifically use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise for the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies, in which it has participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are able to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred twenty-nine and article 209 on company law as amended.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. The mandates of the members of the Board of Directors cannot exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment. The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Friday in the month of June at 11.00 a.m. in Luxembourg, at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st December 2000.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2001.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- Mr Marc Stockbroekx, economist, residing at 82930 Brasschaat, Lage Kaart, 95, (Belgium), ten shares . . .	10
2.- The company DISCOFINA INTERNATIONAL S.A., having its registered office at L-1117 Luxembourg, 52, rue Albert I ^{er} , nine hundred eighty shares	980
3.- Mr Torbjörn Halvorsen, engineer, residing at L-1858 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg, ten shares . . .	10
Total: one thousand shares	<u>1,000</u>

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at sixty thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 1,250,536.90 LUF.

Extraordinary general meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
 - a) Mr Marc Stockbroekx, economist, residing at B-2930 Brasschaat, Lage Kaart, 95, (Belgium),
 - b) Monsieur Torbjörn Halvorsen, engineer, residing at L-1858 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg,
 - c) Monsieur Peter Van Osta, company director, residing at B-82930 Brasschaat, Guyotdreef, 72, (Belgium).
- 3.- The following firm has been appointed as statutory auditor:
The Company WOOD, APPLETON, OLIVER & Co S.A., having its registered office L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
- 4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 5.- The Company's registered office shall be in L-1858 Luxembourg, 1, rue du Kirchberg.
- 6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille. le trois février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc Stockbroekx, économiste, demeurant à B-2930 Brasschaat, Lage Kaart, 95, (Belgique),
 - 2.- La société anonyme DISCOFINA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 52, rue Albert 1^{er},
 - 3.- Monsieur Torbjörn Halvorsen, ingénieur, demeurant à L-1558 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg.
- Tous ici représentés par Madame Karin Antierens, employée privée, demeurant à Echtemach, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de INOBIZ HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine. Elle pourra participer à la création, au développement, à la formation et au contrôle de toute entreprise et acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent, en restant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, et de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou nonassociés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Marc Stockbroekx, économiste, demeurant à B-2930 Brasschaat, Lage Kaart, 95, (Belgique), dix actions	10
2.- La société anonyme DISCOFINA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 52, rue Albert 1 ^{er} , neuf cent quatre-vingts actions	980
3.- Monsieur Torbjörn Halvorsen, ingénieur, demeurant à L-1858 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg, dix actions	10
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 1.250.536,90 LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Stockbroekx, économiste, demeurant à 82930 Brasschaat, Lage Kaart, 95, (Belgique),
 - b) Monsieur Torbjörn Halvorsen, ingénieur, demeurant à L-1558 Luxembourg, 1, rue de Kirchberg,
 - c) Monsieur Peter Van Osta, gérant de sociétés, demeurant à 82930 Brasschaat, Guyotdreef, 72, (Belgique).
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

- 4) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été fixée à six ans.
- 5) Le siège social est établi à L-1858 Luxembourg, 1, rue du Kirchberg.

6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante. les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Antierens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 février 2000, vol. 508, fol. 73, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2000.

J. Seckler.

(12378/231/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

ZIRCONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 61.462.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société
lors de sa réunion du 31 janvier 2000*

La démission de Monsieur Donald Braxton, Administrateur, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur John Mills, Consultant, domicilié au 7, rue de la Libération, à L-5969 Itzig, est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet à ce jour et sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale de la société.

Luxembourg, le 31 janvier 2000.

Pour extrait conforme
Signature
Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2000, vol. 533, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12344/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2000.

IMBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3161, ici représentée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz (Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 17 janvier 2000.
- 2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3161,

ici représentée par Monsieur Romain Thillens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de IMBELUX HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-), divisé en trente-huit (38) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par lasignaturecollective de deux (2) administrateurs, soit par la signatureindividuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de juin à 8.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, trente-sept actions	37
2.- EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, une action	1
Total: trente-huit actions	<u>38</u>

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes ces actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire, si bien que la somme de trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est équivalent à un million cinq cent trente-deux mille neuf cent seize francs luxembourgeois (LUF 1.532.916,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-7342 Heisdorf, 4, rue J.B. Schwartz.
- 2.- Monsieur Philippe Richelle, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant à Fauvillers, 44C, rue du Centre (Belgique).
- 3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, rue Nic Kreins.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 janvier 2000, vol. 847, fol. 51, case 2. – Reçu 15.329 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2000.

J.-J. Wagner.

(12376/239/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2000.

17935

MMT, MultiManagerTrust.

«Aus technischen Gründen kann der Änderungsbeschluss für das Verwaltungsreglement des MultiManagerTrust (MMT) nicht, wie vorgesehen, am 24. Mai 2000 veröffentlicht werden. Die Veröffentlichung erfolgt im Mémorial vom 2. Juni 2000.»

(02595/250/6)

DUCAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.175.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 juin 2000 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration
Signature

(02507/000/16)

STRATEGE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 43.308.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 juin 2000 à 17.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- ratification de la nomination d'un administrateur par le conseil d'administration du 14 septembre 1999
- nominations statutaires
- divers.

I (00505/560/19)

Le Conseil d'Administration.

P.B.I., PROCEDES ET BREVETS INDUSTRIELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 6.128.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2000 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 1999
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- ratification de la nomination d'un administrateur par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000
- divers

I (01542/560/18)

Le Conseil d'Administration.

17936

LOCAFER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.595.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2000 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Autorisation au conseil d'administration, dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, de procéder aux formalités de conversion du capital social en Euro, d'augmenter le capital social, d'adapter ou de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'adapter les statuts en conséquence;
6. Divers.

I (02069/534/19)

Le Conseil d'Administration.

NAARDEN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 30.425.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2000 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

I (02183/006/16)

Le Conseil d'Administration.

MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 41.123.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juin 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Conversion de la devise du capital de Francs français en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

I (02251/005/18)

Le Conseil d'Administration.

VESTRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.266.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2000 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

17937

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (02313/045/17)

Le Conseil d'Administration.

TITIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 61.011.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2000 à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1999;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1999;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) divers.

I (02314/045/17)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.632.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juin 2000 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999;
4. Conversion de la devise du capital de francs luxembourgeois en euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998;
5. Divers.

I (02466/005/18)

Le Conseil d'Administration.

MAYA HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 62.524.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2000 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution éventuelle de la société, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

I (02484/595/17)

Le Conseil d'Administration.

ALPHA INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 64.743.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 juin 2000 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour:

1. Décision à prendre sur la cession des titres d'une participation.
2. Décision à prendre sur la mise en liquidation de la société.
3. Divers.

I (02529/534/23)

Le Conseil d'Administration.

BUVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.522.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 juin 2000 à 14.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02576/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ARTELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 23.361.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juin 2000 à 11.00 heures à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire;
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire;
4. Affectation du résultat;
5. Nomination statutaire;
6. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02579/255/21)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 juin 2000 à 11.00 heures au siège social, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 1999 et approbation des comptes sociaux et consolidés arrêtés à la même date;
2. affectation du résultat de l'exercice;
3. décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. renouvellement du mandat des administrateurs;
5. renouvellement du mandat du commissaire aux comptes et réviseur d'entreprises;
6. divers.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée générale doivent déposer leurs actions 5 jours francs avant l'assemblée générale auprès de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
I (02580/755/19) Le Conseil d'Administration.

PALIMONDIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.843.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 13 juin 2000 à 11.00 heures à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire;
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire;
4. Affectation du résultat;
5. Nomination statutaire;
6. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (02581/255/21)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 4.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2000 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 1999;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999;
- affectation des résultats au 31 décembre 1999;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

I (02593/000/18)

Le Conseil d'Administration.

17940

INTERFINOPRO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 13.495.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le vendredi 16 juin 2000 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02621/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SAGE-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 52.937.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le mercredi 14 juin 2000 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02646/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCOFIGEST INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 72.043.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 2 juin 2000 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

I (02647/000/15)

Le Conseil d'Administration.

STEELPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 36.624.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 8 juin 2000 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

I (02648/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DU MONT CANIGOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg 40.635.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2000 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nomination des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

I (04572/660/16)

Pour le Conseil d'Administration.

ATHENUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.014.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (01139/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CALIBOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 26.069.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers

II (01140/795/16)

Le Conseil d'Administration.

HIPERMARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 13.468.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Divers.

II (01194/795/16)

Le Conseil d'Administration.

17942

BOLU S.A., Société Anonyme Holding.
Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.759.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 2, 2000* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998 and 1999.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Appointment of an additional Director.
5. Miscellaneous.

II (01195/795/16)

The Board of Directors.

LA GESTIONNAIRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.159.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 2000* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01196/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 2, 2000* at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1998 and 1999.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

II (01398/795/15)

The Board of Directors.

UNI-INVEST SERVICE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.178.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 2000* à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01735/795/15)

Le Conseil d'Administration.

17943

PLASTICHEM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.506.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1999
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01736/795/15)

Le Conseil d'Administration.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.074.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2000
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nomination d'un Administrateur supplémentaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (01737/795/17)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL REAL ESTATE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.426.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 2, 2000 at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (01748/795/15)

The Board of Directors.

KINASE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.588.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 2, 2000 at 2.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.

2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1999;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Appointment of an additional Director;
5. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915;
6. Miscellaneous.

II (01789/795/18)

*The Board of Directors.***SICEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.915.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1998 et 1999.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (01790/795/19)

*Le Conseil d'Administration.***ALTEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2000 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
6. Divers

II (02141/806/16)

*Le Conseil d'Administration.***WARDIM S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. UTOPIE EXPANSION S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.594.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02142/029/21)

Le Conseil d'administration.

17945

LEVLUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.478.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels se clôturant exceptionnellement le 29 février 2000
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02143/029/20)

Le Conseil d'administration.

KAGI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.155.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (02144/029/20)

Le Conseil d'administration.

INTERCITY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.009.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (02145/029/20)

Le Conseil d'administration.

17946

GESTACIER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.718.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02146/029/19)

Le Conseil d'administration.

D.S.I., DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02147/029/19)

Le Conseil d'administration.

CORINTHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.967.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (02148/029/20)

Le Conseil d'administration.

CONTITRANS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.583.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 2 juin 2000 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02149/029/19)

Le Conseil d'administration.

BLAMAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.980.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 juin 2000 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Conversion en Euros (loi du 10 décembre 1998).
Autorisation au Conseil d'Administration
 - * de convertir en Euros tant le capital social que le capital autorisé
 - * au besoin, de procéder à une (des) augmentation(s) de capital
 - * d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
 - * en conséquence, d'adapter les statuts de la société.
6. Divers.

II (02169/008/23)

Le Conseil d'Administration.

SUNA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.939.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 2 juin 2000 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1999.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Conversion en Euros (loi du 10 décembre 1998).
Autorisation au Conseil d'Administration
 - * de convertir en Euros tant le capital social que le capital autorisé
 - * au besoin, de procéder à une (des) augmentation(s) de capital
 - * d'adapter ou de supprimer la valeur nominale des actions
 - * en conséquence, d'adapter les statuts de la société.
6. Divers.

II (02170/008/23)

Le Conseil d'Administration.

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2000 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (02197/006/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 juin 2000 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1999;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (02198/006/15)

Le Conseil d'Administration.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.
4. Conversion de la devise du capital de Francs luxembourgeois en Euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000, conformément aux conditions d'application de la loi du 10 décembre 1998.
5. Divers.

II (02213/005/18)

Le Conseil d'Administration.

LUXEMPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 27.846.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le mardi 6 juin 2000 à 11.00 heures au siège social de la société, 6, rue Albert Borschette à Luxembourg-Kirchberg, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports de gestion de l'exercice 1999;
2. Lecture des rapports des réviseurs;
3. Approbation des comptes de l'exercice 1999;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge aux administrateurs;
6. Désignation du réviseur;
7. Indemnités des administrateurs;

8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
9. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à cette assemblée doivent, conformément à l'article 9 des statuts, déposer leurs titres pour le vendredi 2 juin 2000 au plus tard, auprès de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 9 des statuts; les procurations doivent être déposées le samedi 3 juin 2000 au plus tard.

Pour le Conseil d'Administration
F. Tesch
Président

II (02241/000/27)

TURICUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1273 Luxembourg-Hamm, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 48.729.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la S.A. TURICUM LUXEMBOURG à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 11, rue de Bitbourg, L-1273 à Luxembourg, le jeudi 8 juin 2000 à 10.00 heures afin de délibérer sur les points suivants:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les exercices clôturant aux 31 décembre 1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999.
2. Approbation des bilans et des comptes de pertes et profits de ces années.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les Actionnaires doivent déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la société au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

II (02268/000/21)

CORDIUS LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.792.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CORDIUS LUXINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social, 47, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, le vendredi 2 juin 2000 à 11.00 heures, et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- (1) Présentation du rapport du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice clos au 31 mars 2000.
- (2) Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2000.
- (3) Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2000.
- (4) Affectation du résultat de la Société.
- (5) Donner quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 31 mars 2000.
- (6) Renouvellement du mandat des Administrateurs conformément à l'article 16 des statuts.
- (7) Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
- (8) Divers.

La présente convocation et une formule de procuration seront envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 24 mai 2000.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé pour le 26 mai 2000, leurs titres, soit au siège social de la société, soit aux guichets des établissements suivants, où des formules de procuration sont disponibles:

- en Belgique: BANQUE BACOB
BANQUE ARTESIA
- au Luxembourg: PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg
BANQUE ARTESIA LUXEMBOURG S.A., 47, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, au plus tard le 26 mai 2000, de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée.

Pour le Conseil d'Administration
C. Birnbaum
Secrétaire Général

II (02296/755/33)

17950

CURIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 9.208.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 2 juin 2000 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 1999;
2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Réélection des administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2006;
5. Réélection du Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2006;
6. Divers.

II (02336/000/19)

Le Conseil d'Administration.

SOCFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.292.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 2 juin 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes concernant l'année financière se terminant au 31 décembre 1999;
2. Approbation du bilan concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (02337/000/17)

Le Conseil d'Administration.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.138.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 2 juin 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999 et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs.
4. Réélection des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un terme d'un an.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 26 mai 2000 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

II (02364/755/22)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING BERGHEIJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 23.623.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

17951

Ordre du jour:

1. Démission de trois administrateurs et décharge;
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
3. Démission du commissaire aux comptes et décharge;
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II (02403/003/15)

Le Conseil d'Administration.

MAREPIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 39.165.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 10.10 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de trois administrateurs et décharge;
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
3. Démission du commissaire aux comptes et décharge;
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II (02404/003/15)

Le Conseil d'Administration.

NEIGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 58.362.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de trois administrateurs et décharge;
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
3. Démission du commissaire aux comptes et décharge;
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II (02405/003/15)

Le Conseil d'Administration.

SOUVENANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 61.556.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 10.40 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de trois administrateurs et décharge;
2. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
3. Démission du commissaire aux comptes et décharge;
4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II (02406/003/15)

Le Conseil d'Administration.

KOMACO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 56.715.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 juin 2000 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 1999;
3. Affectation des résultats;
4. Démission de trois administrateurs et décharge;
5. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
6. Démission du commissaire aux comptes et décharge;
7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II (02407/003/18)

Le Conseil d'Administration.

RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.643.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, le 2 juin 2000 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02408/319/18)

Le Conseil d'Administration.

MANAGEMENT AND FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 44.353.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, avenue du X Septembre, le 2 juin 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02409/319/18)

Le Conseil d'Administration.

VANSAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 73.109.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 31 mai 2000 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1999.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (02558/595/16)

Le Conseil d'Administration.
